

Compte-rendu des CAP LOCALES de MUTATION au 01/09/2017 : « INNOVATIONS » DÉRÉGULATRICES

Les CAPL de catégorie A,B et C se sont réunies dans le cadre des mouvements de mutation du 1^{er} septembre 2017.

Concernant la catégorie A, il y avait également un recours de notation mais la direction n'avait pas gardé la réserve nécessaire pour satisfaire la demande de l'agent.

Concernant les mutations, les règles applicables aux mouvements et notamment l'ancienneté n'ont pas toujours été respectées avec :

- Un gel de poste en catégorie C (trésorerie de Charny),
- Des régularisations ou anticipations d'affectations au fil de l'eau en matière de restructurations ou transferts d'emplois en catégorie A et B.

En effet, le premier préalable rappelé par Solidaires Finances Publiques pour pouvoir affecter un agent sur une structure en poste fixe identifié au TAGERFIP (Tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques) est la vacance du poste. Lorsqu'il n'y a pas de vacance, il ne peut donc pas y avoir de mutation.

Lors de la préparation de la CAPL, à titre exceptionnel, la direction a proposé aux capistes B un nouveau projet de mutation dit alternatif au projet de mouvement initial proposant l'affectation sur Auxerre EH de plus d'agents B que d'emplois implantés dans la mesure où il y a des postes C vacants sur cette structure.

Pour satisfaire cette demande et donner satisfaction aux agents, nous avons demandé l'adjonction d'un point à l'ordre du jour du Comité Technique Local du 03/07/2017 pour permettre l'examen de la situation des effectifs d'Auxerre EH avec la création de 2 postes de contrôleurs.

Le directeur n'a pas validé notre demande en CTL malgré les observations légitimes de Solidaires Finances Publiques selon lesquelles il ne peut affecter un agent en situation de surnombre dans le cadre d'une CAPL.

Le directeur a donc souhaité contourner la réglementation nationale par le biais d'un « repyramidage différé » (permutation de 2 postes C et B sur le département) en voulant transformer au 1^{er} janvier 2018 deux postes C vacants en postes B. Il souhaite examiner ce point seulement en

fin d'année pour le combiner avec les traditionnelles suppressions d'emplois et redéploiements.
 Nous sommes intervenus par rapport à d'autres postes en difficulté qui auraient mérité de bénéficier du même type de renfort ou de repyramidage.

La direction a validé en séance sa deuxième mouture dit projet de mouvement alternatif.

Les élus de Solidaires Finances Publiques, pour la catégorie B, n'ont pas pris part au vote.
 Ils n'ont pas souhaité cautionner une nouvelle déréglementation dite exceptionnelle selon la direction qui devient de plus en plus la norme dans notre département...

Les suppressions d'emplois et les vacances sur les postes subsistent et sont désormais la norme...
 La direction essaye de s'en accommoder par des tours de passe-passe...

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont rappelé que toutes les vacances de postes devaient être comblées et que la DGFIP devait recruter à hauteur des départs et appeler notamment toutes les listes complémentaires des concours.

**LISTE des POSTES VACANTS au 4 juillet 2017
 après les CAPL et avant affectation des ALD et détachements**

**CADRE A+ -1 CDIF AUXERRE
 -1 SIP AUXERRE (adjoint)**

**CADRE A : -1 EDR
 -2 Trésorerie AUXERRE
 -1 Trésorerie TONNERRE
 -1 PCR P SENS**

CADRES B et C :

	C	B
RAN AUXERRE	-1 DIRECTION -3 SIP AUXERRE -2 SPF1-E -1 PRS -2 SIE AUXERRE -1 Trésorerie TOUCY -1 Trésorerie VERMENTON -2 Trésorerie AUXERRE -3 Trésorerie AUXERRE EH -1 PAIERIE -1 Trésorerie AVALLON -1 Trésorerie TONNERRE -1 Trésorerie CHABLIS	-1 SIP AUXERRE -1 SIP-SIE AVALLON -1 SIE AUXERRE -1 Trésorerie ST FARGEAU -2 Trésorerie TONNERRE -1 Trésorerie VERMENTON
RAN SENS	-1 Trésorerie CHARNY -1 SIE SENS -1 SPF SENS	-1 SIP SENS -1 Trésorerie MIGENNES